



Epidémie de COVID-19 : L'interprofession prend position

À la suite de la réunion d'un Conseil d'administration de crise le mardi 24 mars 2020, les présidents des fédérations, membres de l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage sont convenus **d'alerter le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Didier Guillaume sur la situation extrêmement préoccupante de la filière du végétal et les solutions qu'elle souhaite voir appliquées rapidement à une échelle nationale.**

Dans un courrier adressé au ministre ce mardi 24 mars 2020, l'Interprofession, au nom de l'ensemble des familles, demande :

- **Un plan de soutien massif et rapide aux entreprises de la filière pour faire face aux problèmes de trésorerie, de pertes d'exploitation.** L'Europe et la France doivent apporter des réponses financières à la hauteur des impacts que vont subir nos entreprises. Ce **plan de soutien massif**, national et/ou européen doit permettre de **compenser rapidement la triple peine subie par les entreprises du végétal, à savoir la destruction de leur marchandise périssable et non stockable, la perte d'un chiffre d'affaire estimé à 86% sur l'ensemble de la filière** par rapport à la même période l'an dernier et la crainte pour les producteurs de ne pas pouvoir remettre en production.
- **L'autorisation de vendre des végétaux vivriers :** plants et semences potagères, aromatiques et petits fruits **dans tous les points de vente du commerce et de la distribution ;** permettant ainsi à l'ensemble de la population de pouvoir s'approvisionner en végétaux nourriciers **à cette période de l'année où 70% des achats de semences et plants pour le potager sont réalisés.** Ces ressources alimentaires, non négligeables pour une grande partie des foyers français, **doivent être impérativement requalifiées en produits de première nécessité.**
- **L'application du principe d'équité quant à la vente des végétaux d'ornement. Soit elle est autorisée dans tous les points de vente, soit elle est interdite, y compris dans les surfaces alimentaires.** C'est-à-dire que tant que les points de vente spécialisés de l'horticulture, la jardinerie et la fleuristerie ne sont pas autorisés à ouvrir leurs rayons mettant à la vente les végétaux relevant de ce périmètre, ceux des commerces alimentaires, de bricolage, ou autres, ne doivent pas autorisés à ouvrir leurs rayons.

Face à **cette crise sans précédent**, VAL'HOR et l'ensemble des présidents des fédérations professionnelles sont mobilisés pour la mise en place rapide **d'un plan de relance à court, moyen et long terme** afin de **sauver la filière française du végétal.**

Pour Mikaël Mercier, président de VAL'HOR « *Nous avons deux combats à mener : freiner la propagation du virus, sauver nos entreprises percutées de plein fouet par cette crise. Merci à tous pour toutes vos actions au quotidien : les dons, les mesures prises pour protéger vos salariés et vos clients, votre sens des responsabilités et des priorités. Nous entrons dans la phase d'évaluation et de recherche de solutions pour rester vivants : les hommes et les entreprises. Spécialistes du végétal, nous savons combien la nature, le vivant, savent se régénérer, être forts et beaux. Soyons-en convaincus ! Il en va de notre avenir.* »